



Ref : CFVU2019/19-0108

**CFVU DU 18 avril 2019**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION DU CALENDRIER  
D'ADMISSION EN 2<sup>ÈME</sup> ET 3<sup>ÈME</sup> ANNEES DE LICENCE MENTION ARTS DU SPECTACLE,  
PARCOURS DANSE.**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 18 avril 2019 réuni sous la présidence de Monsieur Olivier BALLESTA,**

*Vu le livre VII du code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

**Etant préalablement exposé par le président que :**

Les étudiants inscrits au Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique et de la Danse de Bordeaux Aquitaine qui valident leur Examen d'Aptitude Technique (EAT) peuvent intégrer directement la 2<sup>ème</sup> année de la licence mention arts du spectacle, parcours danse. Pour la session 2019, les résultats de cet examen est fixé au 08 mai 2019.

Dans le calendrier voté le 14/02/2019 en CFVU, la date d'ouverture de la campagne est fixée au 08 avril 2019 avec une fermeture de la plateforme Apoflux pour le dépôt des candidatures au 06 mai 2019.

En conséquence, la date de fermeture de la plateforme Apoflux pour le dépôt des candidatures est prolongée au 13 mai 2019.

**APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LA MODIFICATION DU CALENDRIER  
D'ADMISSION EN 2<sup>ÈME</sup> ET 3<sup>ÈME</sup> ANNEES DE LICENCE MENTION ARTS DU SPECTACLE,  
PARCOURS DANSE.**

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 18/04/2019.*

Nombre de membres présents	<b>13</b>
Nombre de membres représentés	<b>9</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>22</b>
Nombre de votes pour	<b>22</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

La Présidente de l'Université,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.